

MRC DE MARIA-CHAPDELAINE

MUNICIPALITÉ D'ALBANEL

2016-09-12

PROCÈS-VERBAL DU 12 SEPTEMBRE 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal d'Albanel tenue à la salle du conseil, située au 160, rue Principale à Albanel, le lundi 12 septembre 2016 à 19 h 30, sous la présidence de madame Francine Chiasson, mairesse.

Sont présents : Mmes Liane Proulx, conseillère
Isabelle Thibeault, conseillère
Édith Pouliot, conseillère
Nicole Pelchat, conseillère
MM. Stéphane Bonneau, conseiller
Dave Plourde, conseiller

Les membres présents forment un quorum.

La séance est ouverte à 19 h 30 par madame Francine Chiasson, mairesse.

Monsieur Réjean Hudon fait fonction de secrétaire-trésorier.

Madame la mairesse souhaite la bienvenue et présente l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- 1.** Mot de bienvenue et ouverture de la séance
- 2.** Adoption de l'ordre du jour
- 3.** Exemption de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2016
- 4.** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2016
- 5. ADMINISTRATION**
 - 5.1** Acceptation de la liste des comptes d'août 2016
 - 5.2** Rapport des revenus d'août 2016
 - 5.3** Avis de motion – Adoption du Règlement d'emprunt 16-211 décrétant des travaux de voirie
 - 5.4** Rajustement de salaire des brigadiers à la suite de la mise à jour du processus d'équité salariale
 - 5.5** Travaux à la mairie – Acceptation des travaux pour la rampe d'accès principale à l'édifice municipal et l'ameublement du secrétariat et du bureau de l'inspecteur en bâtiment
- 6. TRANSPORTS**
 - 6.1** Transport Québec – Renouvellement du permis d'intervention
 - 6.2** Déneigement – Autorisation d'appel d'offres
- 7. HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 7.1** Ouverture de soumissions – Nettoyage et auscultation d'égout par caméra conventionnelle

- 8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 8.1** Rapport de l'inspecteur en bâtiment d'août 2016
- 9. LOISIRS ET CULTURE**
 - 9.1** Rapport de la bibliothèque
- 10. DONS ET SUBVENTION**
 - 10.1** Croix-Rouge canadienne – Défi sportif « Bouge pour la Croix-Rouge »
 - 10.2** Centre Le Cristal – Souper-spectacle
- 11. RÉOLUTIONS**
 - 11.1** Autorisation de signature du bail emphytéotique avec la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets concernant un espace utilisé pour le planchodrome
 - 11.2** Adoption du règlement concernant le *Code d'éthique des élus municipaux*
 - 11.3** Adoption du règlement concernant le *Code d'éthique des employés municipaux*
 - 11.4** Résolution modifiant le Règlement d'emprunt 16-206 visant à corriger le montant autorisé à dépenser
- 12. FORMATIONS**
- 13. INFORMATION**
 - 13.1** Dépôt du sommaire du rôle d'évaluation foncière 2017
 - 13.2** CJS – Bilan final 2016
 - 13.3** Camp de jour – Rapport final 2016
 - 13.4** Piscine municipale – Rapport final 2016
- 14. INVITATIONS**
- 15. CORRESPONDANCE**
 - 15.1** CJS- Lettre de remerciements du comité local
- 16. AUTRES SUJETS**
 - 16.1** Motion de félicitations – Monsieur Gérald Lebrun et sa conjointe
- 17. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 18. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

16-191

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
 APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que lu en laissant l'ordre du jour ouvert à d'autres sujets.

16-192

3. EXEMPTION DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AOÛT 2016

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2016;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil en ont pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE
 APPUYÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Qu'il y ait exemption de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2016.

16-193

4. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AOÛT 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 août 2016 soit adopté tel que présenté aux membres du conseil.

CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR DÉPENSES PROJETÉES

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, d'une somme de **176 856,90 \$**, ci-après décrites sont projetées par le conseil.

Réjean Hudon, directeur général

5. **ADMINISTRATION**

16-194

5.1 **ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES D'AOÛT 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les listes des comptes payés et des comptes à payer pour le mois d'août 2016 soient approuvées telles que décrites ci-dessous :

Comptes à payer	31 686,60 \$
Comptes payés	96 774,55 \$
Salaires nets d'août 2016 + REER août	48 395,75 \$
Total :	176 856,90 \$

5.2 **RAPPORT DES REVENUS D'AOÛT 2016**

Le rapport des revenus pour le mois d'août 2016, d'une somme de **88 662,88 \$**, est déposé au conseil municipal d'Albanel par le directeur général.

5.3 **AVIS DE MOTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 16-211 CONCERNANT L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE VOIRIE**

Un avis de motion est, par la présente, donné par Nicole Pelchat, conseillère, à savoir que, lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, elle proposera l'adoption du Règlement d'emprunt numéro 16-211, **avec absence de lecture**, concernant l'exécution de travaux de voirie.

16-195 **5.4** **RAJUSTEMENT DE SALAIRE DES BRIGADIERS À LA SUITE DE LA MISE À JOUR DU PROCESSUS D'ÉQUITÉ SALARIALE**

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accorde une augmentation de salaire aux brigadiers.

QUE ladite augmentation soit fixée à 0,55 \$/heure, et ce, rétroactif au 1^{er} janvier 2016.

16-196 **5.5** **TRAVAUX À LA MAIRIE – ACCEPTATION DES TRAVAUX POUR LA RAMPE D'ACCÈS PRINCIPALE À L'ÉDIFICE MUNICIPAL ET L'AMEUBLEMENT DU SECRÉTARIAT ET DU BUREAU DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT**

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accepte la dépense occasionnée par la construction d'une rampe d'accès à l'entrée principale de l'édifice municipal ainsi que pour l'ameublement du secrétariat et du bureau de l'inspecteur en bâtiment.

6. **TRANSPORTS**

16-197 **6.1** **TRANSPORT QUÉBEC – RENOUELEMENT DU PERMIS D'INTERVENTION**

IL EST PROPOSÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise madame Francine Chiasson, mairesse, ainsi que monsieur Réjean Hudon, directeur général, à signer le renouvellement du permis d'intervention avec le MTQ pour l'exécution de travaux sur les routes.

16-198 **6.2** **DÉNEIGEMENT – AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES**

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise monsieur Réjean Hudon, directeur général, à procéder par appel d'offres sur invitation d'au moins deux entrepreneurs pour le déneigement des rues du périmètre urbain de la municipalité pour les saisons 2016-2017 et 2017-2018.

16-199

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 OUVERTURE DE SOUMISSIONS – NETTOYAGE ET AUSCULTATION D'ÉGOUT PAR CAMÉRA CONVENTIONNELLE

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel a procédé par appel d'offres sur invitation de trois soumissionnaires, soit NCS (Nettoyage de conduits souterrains, VEOLIA et Test-Air pour le nettoyage et l'auscultation de conduites et de regards d'égout par caméra conventionnelle;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu trois soumissions, dont deux jugées conformes, soit :

NOM DE L'ENTREPRISE	PRIX SOUMIS (incluant les taxes)
NCS (Nettoyage de conduits souterrains) (non conforme)	69 269,56 \$
VEOLIA	59 941,07 \$
Test-Air	58 591,26 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accepte la proposition de Test-Air pour le nettoyage et l'inspection télévisée par caméra des conduites et des regards d'égout.

8. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN BÂTIMENT D'AOÛT 2016

Le rapport de l'inspecteur pour le mois d'août fait état de :

Un (1) permis de construction (autre).....	4 000 \$
Douze (12) permis de rénovation	149 200 \$
Un (1) permis de lotissement	
Un (1) permis de coupe de bois	
Un (1) permis d'installations septiques	
Deux (2) recherches pour certificat de localisation	

9. LOISIRS ET CULTURE

9.1 RAPPORT DE LA BIBLIOTHÈQUE

Les statistiques pour le mois d'août 2016 font état respectivement de 840 usagers et de 6 usagers pour le service numérique; ainsi que de 281 prêts de biens culturels et 27 prêts de livres numériques et 26 téléchargements.

10. DONS ET SUBVENTIONS

10.1 CROIX-ROUGE CANADIENNE – DÉFI SPORTIF « BOUGE POUR LA CROIX-ROUGE »

Le conseil de la municipalité d'Albanel ne donne pas suite à cette demande.

16-200 10.2 CENTRE LE CRISTAL – SOUPER-SPECTACLE

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accorde un don de 100 \$ au Centre de rétablissement et d'intégration en santé mentale Le Cristal à titre de participation financière.

11. RÉSOLUTIONS

16-201 11.1 AUTORISATION DE SIGNATURE DU BAIL EMPHYTÉOTIQUE AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE DU PAYS-DES-BLEUETS CONCERNANT UN ESPACE UTILISÉ POUR LE PLANCHODROME

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel autorise monsieur Réjean Hudon, directeur général, et madame Francine Chiasson, mairesse, à signer le protocole d'entente entre la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets et la Municipalité concernant l'utilisation de ces terrains au bénéfice de la population locale.

16-202 11.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT CONCERNANT LE *CODE D'ÉTHIQUE DES ÉLUS MUNICIPAUX*

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel a adopté un tel code lors de la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2011;

ATTENDU QUE le 10 juin 2016 a été adopté et sanctionné le projet de loi 83 modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant le financement municipal;

ATTENDU QUE le *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* doit être modifié pour inclure les prescriptions prévues à l'article 7.1 de la *Loi sur l'éthique et déontologie en matière municipale*;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par monsieur Dave Plourde, conseiller, lors de la séance ordinaire du conseil de la municipalité d'Albanel tenue le 15 août 2016, conformément aux dispositions de la loi;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel procède à l'adoption du règlement portant le numéro 16-209 concernant le *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* avec absence de lecture.

16-203 **11.3** **ADOPTION DU RÈGLEMENT CONCERNANT LE *CODE D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX***

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales de comté, dont le préfet est élu au suffrage universel, de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux;

ATTENDU QUE la Municipalité d'Albanel a adopté un tel code, par règlement, le 5 novembre 2012;

ATTENDU QUE le 10 juin 2016 a été adopté et sanctionné le projet de loi 83 modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant le financement municipal;

ATTENDU QUE le *Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux* doit être modifié pour inclure les prescriptions prévues à l'article 7.1 de la *Loi sur l'éthique et de déontologie en matière municipale*;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par madame Isabelle Thibeault, conseillère, lors de la séance ordinaire du conseil de la municipalité d'Albanel tenue le 15 août 2016, conformément aux dispositions de la loi;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel procède à l'adoption du règlement portant le numéro 16-210 concernant le *Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux* avec absence de lecture.

16-204 **11.4** **RÉSOLUTION MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 16-206 VISANT À CORRIGER LE MONTANT AUTORISÉ À DÉPENSER**

ATTENDU QUE, dans son Règlement d'emprunt numéro 16-206, la Municipalité d'Albanel désire procéder aux travaux d'aménagement d'une patinoire extérieure et d'un planchodrome;

ATTENDU QUE le projet est évalué à 132 000 \$ incluant les taxes nettes;

ATTENDU QU'il s'est glissé une erreur à l'article 3 sur le montant autorisé à dépenser qui aurait dû se lire 132 000 \$ au lieu de 130 000 \$ pour refléter le montant exact de l'évaluation du projet;

ATTENDU QU'il y a lieu également de préciser le montant autorisé du fonds général à affecter au projet;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le Règlement d'emprunt numéro 16-206 soit modifié par cette résolution de la manière suivante :

L'article 3 se lit comme suit :

ARTICLE 3

Aux fins du présent règlement, le conseil de la municipalité d'Albanel est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas **132 000 \$**.

L'article 5.1 est ajouté au règlement et se lit comme suit :

ARTICLE 5.1

Également, le conseil est autorisé à affecter **la somme de 2 000 \$ de son fonds général**.

12. FORMATIONS

13. INFORMATION

- 13.1** Dépôt du sommaire du rôle d'évaluation foncière 2017
- 13.2** CJS – Bilan final 2016
- 13.3** Camp de jour – Rapport final 2016
- 13.4** Piscine municipale – Rapport final 2016

14. INVITATIONS

15. CORRESPONDANCE

- 15.1** CJS – Lettre de remerciements

16. AUTRES SUJETS

- 16.1** Motion de félicitations – Monsieur Gérald Lebrun et sa conjointe

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la présente séance, les questions portent sur les sujets suivants :

- La construction d'un toit sur la patinoire;
- Le changement des bandes de la patinoire;
- La fonction de Somavrac;
- La signification du mot « emphytéotique » ainsi que du mot « planchodrome »;
- Le dossier pour les entrepôts commerciaux;
- Le changement de nom du Parc du Coteau-Marcil.

16-205

18. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE

QUE la séance soit levée à 20 h 17.

Fait et passé à Albanel en ce douzième jour de septembre 2016.

FRANCINE CHIASSON, mairesse

RÉJEAN HUDON, directeur général